

Cœur et Coteaux du Comminges



PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF Cœur et Coteaux du Comminges

En partenariat avec vos élus locaux soucieux de mieux valoriser le potentiel de vos forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et la Communauté de Communes de Cœur et Coteaux du Comminges mettent en place une action d'animation forestière sur votre territoire en y intégrant la Commune de LILHAC.

L'opération, dénommée Plan de Développement de Massif ou PDM, dure jusqu'en 2020 et la Communauté de Communes ainsi que le Pays Comminges Pyrénées sont partenaires de l'action et seront le relais de l'animation effectuée par le CRPF.

Les objectifs sont de relancer la dynamique de gestion des forêts privées, améliorer et valoriser leur potentiel, participer à l'économie locale et régionale par la mobilisation de bois, tout en veillant au respect de l'environnement et à la prise en compte des enjeux sociaux (chasse, paysage...) associés à ces milieux naturels, **en proposant aux propriétaires forestiers qui le souhaitent un appui technique gratuit.**

Cette animation forestière se déroulera en 3 étapes :

- 1- *Etablissement de la carte d'identité du massif* en réalisant un inventaire forestier de l'ensemble des forêts du territoire qui permettra aux techniciens de mieux connaître la composition, l'état sanitaire et le potentiel de ces boisements. Synthèse des recommandations pour une gestion forestière adaptée aux enjeux du massif, tant sur le plan technique, économique qu'environnemental. Cette phase est en cours.
- 2- Dans le courant du deuxième trimestre 2020, *invitation de tous les propriétaires forestiers à des réunions publiques* au cours desquelles seront présentés les résultats de l'inventaire, ainsi que les différentes orientations techniques forestières du territoire. Il vous sera alors proposé des visites-diagnostic individuelles gratuites de vos parcelles boisées ou encore une aide au regroupement de chantier, mais aussi des réunions d'information ou de formation thématiques de terrain...

ROQUETTE

3- *Mise en œuvre concrète des projets* par les propriétaires : coupes, plantations, travaux, documents de gestion durable... Les propriétaires pourront choisir de mettre en œuvre les prescriptions en réalisant le travail par leurs propres moyens ou en s'orientant vers les opérateurs économiques locaux de leur choix. Le technicien du CRPF reste disponible pour l'accompagnement et la coordination des opérations. Les propriétaires restent évidemment entièrement libres de leurs décisions.

La phase d'inventaire du massif forestier a déjà commencé et se poursuivra jusqu'à mi-printemps 2020.

Durant cette période, nous vous informons de la présence régulière d'un véhicule Peugeot Bipper blanc du CRPF sur les différents chemins de votre Commune. Le technicien du CRPF, Aurélien COLAS, est en effet amené à parcourir l'ensemble des forêts privées du secteur pour établir un diagnostic détaillé de ces différents boisements dans le cadre de l'élaboration de la carte d'identité du Massif.

Nous vous remercions de votre précieuse coopération

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

- * Aurélien COLAS technicien du PDM pour le CRPF 31, au 06 76 98 51 67, par mail : aurelien.colas@cnpf.fr ou sur internet : <https://occitanie.cnpf.fr/>
- * Votre Mairie ou la Communauté de Communes.

